

Tarification de la camionnette

Pas de location sans avoir le bon de réservation : (soit auprès de la section bricolage ou auprès du CSE)

- *) Horaire journée 8h-20h (max) 2.30 euros/h
- *) Horaire de nuit 20h01-8h(max) 0.75 euros/h
- *) Les horaires de nuits ne sont pas facturés si la camionnette est louée sur 2 jours.
- *) La tarification se fait **à l'heure (heure indiquée sur le bon de réservation)** et au km
- *) merci d'envoyer par e-mail à :
(dominique.mauvais@totalenergies.com) une photo du bon de réservation avec le kilométrage (à la prise du véhicule et à la restitution) et une photo du ticket de remise de carburant.

Toute perte de ticket de carburant ne sera pas prise en compte

- *) merci d'informer toute dégradation occasionnée sur le véhicule.
- *) une copie des papiers du véhicule se trouvent dans le pare soleil.

BRICOLAGE

Président : TARRIER Bertrand 5297
Secrétaire : MARTIN Franck
Trésorier : MAUVAIS Dominique 5549



OBJET DE LA SECTION : mettre à la disposition du personnel, moyennant un prix modique de location, un maximum de matériel, ainsi qu'un fourgon, et un atelier.

La section s'est donné comme but d'acquérir du matériel varié, robuste et répondant aux souhaits des bricoleurs. L'utilisation de ce matériel ne nécessitant pas un investissement aussi important que pour des besoins personnels.

La section bricolage connaît un grand succès avec environ 250 adhérents.



POSSIBILITES OFFERTES :

Prêt de matériel portatif,

Prêt de livres sur le bricolage,

Prêt de véhicule utilitaire au personnel TOTAL France (les inscriptions se font à la permanence du CSE).

1 fourgon est à votre disposition sur le parking de la raffinerie 24/24h, 7/7 (location horaire + km parcouru, carburant remboursé.)

Un règlement particulier d'utilisation est à respecter scrupuleusement (voir ci-dessous).

CONDITIONS D'ADHESION

Déposer un chèque de caution de 300 € à la section bricolage. Adhésion annuelle 5€
Permanence tous les mercredis de 13h30 à 14h30 / TEL : 5240



REGLEMENT POUR UTILISATION DU FOURGON DU CE

Caractéristiques du véhicule:			
fourgon.		Volume chargement	10,8 m3
Type	Peugeot BOXER (Diesel)	Surface plateau	6,37 m2
Charge utile	1430 kgs	Capacité réservoir :	100 l
Total en charge	3300 kgs	Poids à vide	1830 kgs
Hauteur x Longueur	2,48 m x 5,38 m	Largeur:	2,36 m
Chargement Hauteur x Longueur	1,874 m x 3,134 m	largeur	1,764 m

Ce véhicule est sous la responsabilité de la section bricolage, qui en assure la gestion, l'entretien, les réparations ainsi que l'assurance tous risques. Il est garé sur le parking D du bâtiment administratif et est à la disposition, après réservation, de tout le personnel de la société qui désire effectuer un transport quelconque (Gros matériel de la section, déménagement, transport de bois, de matériaux, etc...).

Afin de simplifier la gestion le réservoir sera laissé à un niveau quelconque, l'utilisateur devra faire le plein de gazole uniquement si cela est nécessaire, la section bricolage lui remboursera ce plein sur présentation de la facture.

Un cahier d'utilisation ainsi que les clés et les papiers du véhicule sont déposés au poste de garde.

CONDITIONS D'UTILISATION:

Etre salarié de l'entreprise ou rattaché au CSE Total Feyzin.

Etre titulaire du permis de conduire catégorie B minimum, ne faisant pas l'objet d'une suspension ou d'un retrait.

Etre adhérent à la section bricolage, pour cela déposer un chèque de caution de 300 € (Montant de la franchise) libellé à l'ordre du CSE Total France - Section bricolage.

PROCEDURE D'UTILISATION:

L'agent qui désire emprunter le véhicule devra au préalable s'inscrire à la permanence du CSE.

Un bon mentionnant Nom, Prénom, date et heures prévues d'utilisation sera remis à l'intéressé qui le signera et le présentera au Chef du Poste de Garde en échange des clés et des papiers du véhicule au moment de la prise en charge.

L'utilisateur renseignera la fiche de suivi de kilométrage dans le classeur remis par le chef des gardes
Au départ, l'utilisateur vérifiera l'état du véhicule et portera ses remarques sur le bon de réservation
Après utilisation, le véhicule sera soigneusement garé et fermé à clé, les clés et les papiers et le bon de réservation seront rendus au Chef du Poste de Garde.

Le règlement de la somme due se fera à la Section bricolage.

S'il advient que le véhicule est indisponible pour un cas de force majeure, aucun dédommagement ne pourra être perçu par le locataire. Seul le remboursement de la location sera effectué.

PARTICIPATION:

Les frais d'entretien ainsi que l'assurance et le carburant sont à la charge de la section bricolage. A la charge de l'utilisateur, les frais occasionnés par un éventuel désamorçage de la pompe à gazole, les frais de contravention, ainsi qu'une franchise de 300 € (chèque de caution) en cas de vol, incendie ou dommages causés au véhicule où sa responsabilité est engagée.

TARIFS:

Utilisateurs	Tarifs horaires		Tarif par km parcouru
1) Particuliers, sans limitation de Kms	8h à 20h :	2.3 € de l'heure	0,25 €/km
	20h à 8h :	0,75 € de l'heure	0,25 €/km
2 Sections dépendantes du CE			0,25 €/km

AVERTISSEMENT:

Le véhicule est assuré tous risques avec une franchise de 300 € dans la mesure où le conducteur est un salarié de l'entreprise, son conjoint ou une personne dont il est civilement responsable.

Dans le cas où le véhicule serait prêté par l'intermédiaire d'un agent à une tierce personne, autre que ci-dessus, les dommages pouvant être causés en cas de sinistre ne seraient pas couverts par l'assurance et la responsabilité en serait supportée en totalité par l'agent.

RECOMMANDATIONS:

- Les niveaux d'eau et huile moteur doivent être vérifiés avant chaque départ.
- En cas de panne ou d'incident, le véhicule doit obligatoirement être rapatrié dans le garage le plus proche.
- Prenez soin de ce véhicule comme s'il vous appartenait à part entière.
- Rendez-le dans l'état où vous aimeriez le trouver (propreté intérieure).
- Ne le surcharger pas (1430 Kgs,maxi)
- Soyez vigilants: en cas de vol, incendie ou accident le matériel transporté est assuré jusqu'à hauteur de 2000€.
- Notez sur le cahier d'utilisation les anomalies éventuelles et tout ce qui vous paraît utile de nous signaler.
- En cas d'accident remplir soigneusement le constat amiable.